



MINISTRE AUPRES DU PREMIER MINISTRE  
CHARGE DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN DE RELANCE

Le 9 février 2009  
Communiqué de presse

**Patrick DEVEDJIAN, ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance de l'économie, s'est rendu aujourd'hui à Blois pour signer les premières conventions FCTVA dans le Loir-et-Cher avec le Conseil général et une commune**

Lors de son déplacement dans le Loir-et-Cher, Patrick Devedjian, Ministre chargé de la mise en oeuvre du plan de relance, a signé deux conventions FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) : la première avec le Conseil général, présidé par Maurice Leroy, la seconde avec la commune de Chailles, dans l'agglomération de Blois. Ce sont les premières conventions FCTVA que le ministre signe dans le cadre de son tour de France de la relance.

Le gouvernement fait preuve d'une volonté d'action sans faille pour mettre en oeuvre rapidement le dispositif annoncé le 4 décembre dernier à Douai par le Président de la République et inscrit dans la loi de finances rectificative pour 2009, votée le 29 janvier 2009, et promulguée le 4 février dernier.

Les collectivités locales sont le premier investisseur public. Elles sont donc associées très largement au plan de relance, et se mobilisent avec l'Etat, pour protéger l'emploi. Le plan de relance comporte une mesure très forte à leur égard. Elle permettra aux collectivités qui s'engagent à augmenter leur effort d'investissement de recevoir en 2009 deux années de remboursement de la TVA (l'année 2007 + l'année 2008).

**C'est une mesure puissante du plan de relance** : 2,5 milliards d'euros, pour ce qui s'apparente à une subvention d'investissement pour les collectivités.

**C'est une mesure rapide** dans sa mise en oeuvre : depuis le vote de la loi de finances rectificative, les collectivités territoriales ont la possibilité de signer une convention avec le préfet et commencer à bénéficier du versement anticipé du FCTVA.

**C'est une mesure concrète et pragmatique** : elle cible directement les investissements des collectivités territoriales. Elle est mise en oeuvre par les acteurs locaux, au plus près des besoins de nos entreprises. Elle permet de protéger les emplois, de soutenir l'activité et de soutenir l'économie face à la crise.

**Contact :**

Bénédicte Constans – Conseille Presse et Communication – 01 42 75 52 59